



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.579.21

SEANCE 9 JUIN 2023

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjointe au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, William GRANET, LANGLET Louis, DUPRE Christian, FLANDRIN Elodie, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

*M. FERNANDES Joao José, (pouvoir Mme CORDIER)
M. LAURAC Sylvain (pouvoir à M. SARRELABOUT)
M. DUPRAT Eric, (pouvoir à M. MOREAU)
Mme BENOIST Morgane, (pouvoir Mme GUAJARDO)
Mme SAYAG Emilie (pouvoir à M. LANGLET)*

ABSENTS :

*Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE*

M. David MOREAU est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	21
DATE DE LA CONVOCATION	:	2 juin 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230609-D2023_579_2

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 1 voix contre pour chaque vote
(Emilie SAYAG) :

➤ **ATTRIBUE** les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	21

- SNSM : 150 euros,
- Krav-Maga : 300 euros,
- Bleu Nomade : 150 euros,
- La Maheno Compagnie : 150 euros,
- FCPE : 300 euros,
- FNACA : 750 euros,
- ACPG : 750 euros,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 500 euros,
- Renaissance et Culture : 200 euros,
- Les fusion 'elles : 300 euros,
- Chorale Saint-Caprais : 500 euros,
- Hautefeuille : 1500 euros,
- Atelier 91 : 150 euros,
- KR24 Racing : 200,
- Saint-Vrain jumelage : 750 euros
- Bleu nomade section cinéma : 500 euros.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	17

- Football Club de Saint-Vrain : 4 500 euros - *Monsieur SARRELABOUT ne prenant pas part au vote,*
- Esprit Sophro : 300 euros – *Monsieur FERNANDES ne prenant pas part au vote,*
- ARJ : 2000 euros – *Monsieur FOUCHER ne prenant pas part au vote,*
- CSV : 5000 euros - *Monsieur DUPRE ne prenant pas part au vote.*

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

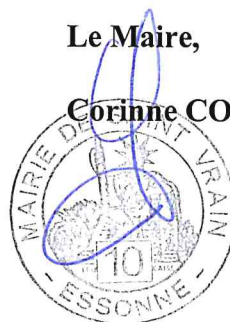
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 19

- Les Gougouilles : 300 euros – *Messieurs MOREAU et TIGHIOUARET ne prenant pas part au vote,*

Fait à Saint-Vrain, le 9 juin 2023

Le Maire,

Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230609-D2023_579_2